

autres députés n'est pas le moindre en doute. L'opportunité d'avoir d'autres entretiens avec les États-Unis est probablement indiscutable. Néanmoins, comme on l'a dit souvent dans le passé, ce n'est ni l'importance ni l'urgence de la question elle-même que la présidence doit d'abord étudier, mais l'urgence du débat.

En décidant s'il s'agit d'une question de nature urgente aux termes de l'article 26 du Règlement, la présidence doit tenir compte de la possibilité que la Chambre soit saisie de l'affaire par un autre moyen dans un délai raisonnable. La présidence estime que le député pourrait recourir à certaines mesures pour provoquer une discussion sur le fond de la question qu'il voudrait faire débattre. A mon avis, cette motion ne répond pas à une des exigences fondamentales du Règlement et de nos usages et, par conséquent, elle ne peut pas être mise en délibération maintenant.

## QUESTIONS ORALES

### LES PÉNITENCIERS

#### LES ÉVASIONS DE ST-VINCENT-DE-PAUL—DEMANDE DE RAPPORT—LES MESURES PRÉVENTIVES ENVISAGÉES—L'ENQUÊTE

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au solliciteur général, mais il semble s'être esquivé de la Chambre aujourd'hui.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Stanfield:** Je pourrais peut-être poser ma question au premier ministre ou au ministre de la Justice. L'un ou l'autre pourrait-il annoncer où en sont les efforts pour capturer les cinq détenus dangereux échappés hier du pénitencier de St-Vincent-de-Paul, et quelles dispositions de sécurité on prend maintenant pour empêcher d'autres évasions de cette institution?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, le solliciteur général se serait fait un grand plaisir d'être ici pour accueillir les députés, mais des engagements pris longtemps à l'avance à Victoria, notamment une réunion avec la société John Howard, l'en ont empêché. Évidemment, on étudie très soigneusement ces questions d'évasions et de procédures supplémentaires. D'autre part, on a pris une décision et le commissaire va autoriser une enquête en vertu de l'article 12 de la loi sur les pénitenciers au sujet des circonstances de ces évasions. L'affaire dans son ensemble sera poursuivie avec l'énergie que, je le sais, le chef de l'opposition en est arrivé à attendre du solliciteur général.

**M. Baldwin:** C'est ce qui nous inquiète.

**Une voix:** Donnez-nous des explications.

**M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que le solliciteur général fait de son mieux, compte tenu de ses collaborateurs.

**Une voix:** C'est une remarque malveillante à l'endroit des fonctionnaires de l'État.

### Questions orales

**M. Stanfield:** Le ministre de la Justice dira-t-il si le gouvernement a reçu des explications détaillées au sujet des dernières évasions? S'il a appris pourquoi la tour de guet située à 30 pieds de l'endroit où les détenus ont escaladé le mur n'était pas alors occupée?

**Une voix:** Il était en train de dîner.

**M. Stanfield:** Le ministre peut-il dire si les tours de guet à ce pénitencier seront désormais constamment munies d'hommes? Quelle assurance le ministre peut-il donner à la Chambre?

**M. McGrath:** On ne devrait pas leur permettre de s'enfuir durant l'heure du dîner.

**M. Lang:** M. l'Orateur, il semble, en effet, que deux des tours en question n'étaient pas gardées à ce moment-là. Le fait est, également, que c'était contraire aux instructions qui avaient été données de nouveau par écrit, le 1<sup>er</sup> mai, pour que ces tours soient gardées en permanence.

Cette dérogation aux instructions données est l'un des facteurs qui a nécessité l'ouverture d'une enquête.

**M. Stanfield:** Si j'ai bien compris, l'enquête dont parle le ministre se rapporte aux prisons, à la sécurité et aux évasions dans la province de Québec. Je voudrais demander au premier ministre ou au ministre de la Justice si l'enquête sera élargie de façon à inclure le système pénitencier de tout le pays, soit sous forme d'une commission royale d'enquête comme l'a proposé le très honorable député de Prince-Albert la semaine dernière, soit sous forme d'une enquête menée par un comité spécial de la Chambre, comme l'a proposé aujourd'hui l'honorable député du Yukon? Le gouvernement étendra-t-il l'enquête pour qu'elle englobe tout le régime pénitencier au Canada et en vise tous ses éléments?

**M. Lang:** Eh bien, monsieur l'Orateur, l'enquête dont j'ai parlé il y a un instant s'appliquait particulièrement aux incidents survenus en fin de semaine. Le solliciteur général a réagi très favorablement à la proposition d'élargir l'enquête puisqu'il a manifesté l'intention de l'étudier lorsque la Chambre en a été saisie l'autre jour. Dans ses considérations sur l'enquête qui s'impose il fera entrer, j'en suis sûr, la suggestion du député du Yukon dans sa motion.

#### LES ÉVASIONS—DEMANDE D'ENQUÊTE JUDICIAIRE

**M. David Lewis (York-Sud):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme les évasions signalées depuis un jour ou deux sont les plus récentes d'un certain nombre survenues depuis quelques semaines ou quelques mois et comme on peut logiquement soupçonner un manque de discipline ou un moral plus bas dans de telles institutions en ce moment—et je m'adresse au premier ministre—celui-ci pourrait-il nous donner aujourd'hui quelque assurance qu'on instituera à titre indépendant une vaste enquête judiciaire ou autre sur tout le régime des gardes et de la surveillance dans les pénitenciers canadiens?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice vient juste de répondre à cette question. Je répète sa réponse, c'est-à-dire que le solliciteur général a témoigné qu'il approuvait la suggestion. Il a parlé d'une enquête instituée ces dernières années à l'endroit du régime pénitencier. Il a signalé